

doute satisfaits que les estimés qui devront être soumis ont été préparés avec tous les égards pour l'économie. On n'a fait aucune allusion à l'état du revenu. Il croit que c'eût été se montrer bon envers le pays, et juste envers cette Chambre, de faire allusion à ce sujet, à raison des déclarations du ministre des Finances durant la dernière session. L'Adresse ne nous indique pas s'il doit y avoir des changements dans le tarif. A la dernière session le ministre des Finances avait parlé de réformes qu'il avait l'intention d'inaugurer dans la manière d'administrer les affaires publiques, et au moyen desquelles il croyait probablement pouvoir soulager le pays de la taxation additionnelle alors imposée. Le Discours ne fait aucune mention de cela. Au sujet de l'immigration, il est content d'apprendre que le gouvernement a pleinement développé son système, et qu'au lieu que les provinces agissent les unes contre les autres et contre la Puissance même, elles fonctionneront de concert à l'avenir. Il espère que les documents relatifs à l'immigration seront mis devant la Chambre. Parlant d'une manière générale, il est tenu de dire que le Discours ne fait point allusion à plusieurs sujets et qu'il était caractérisé par l'extrême parcimonie de son contenu. Il serait peut-être juste de dire qu'il est aussi remarquable par ce qu'il ne contient pas que par ce qu'il contient, surtout si l'on observe qu'il ne mentionne pas même le traité de réciprocité. A l'ouverture de la dernière session, le Discours du Trône annonçait que des négociations avaient été entamées en vue de la consommation d'un pareil traité, et allusion y fut encore faite dans le Discours, lors de la prorogation. Quoique cela ait causé presque une crise dans les relations financières des deux pays, il n'en est pas question dans cette occasion. Ce n'est guère traiter le pays avec justice que de ne pas même en faire mention. Il présume néanmoins que ce peut être dû au fait que lorsque le Discours a été préparé, l'action finale des Etats-Unis n'avait pas encore eu lieu et qu'il ne pouvait y être fait allusion avant que les Etats-Unis en eussent disposé. Depuis, cette action finale a été prise, et les messieurs sur les bancs du trésor ont par conséquent été déchargés de beaucoup de trouble. Il n'a aucun doute que l'hon. monsieur

à la tête du gouvernement pense, maintenant que l'on a disposé du sujet, à mettre tous les papiers devant le Parlement, afin que la Chambre et le pays puissent discuter le sujet, et, comme cette question peut se présenter encore et qu'un autre traité ou quelque promesse peuvent être faits, le gouvernement du jour ou tout autre gouvernement puisse constater quelles sont les opinions des représentants du peuple sur cet important sujet; quelles parties du traité sont en accord avec l'opinion du Parlement et quelles parties méritent sa condamnation, ou, dans tous les cas, sa désapprobation; afin que, dans le cas de quelque tentative future de reprendre les négociations, le gouvernement du jour et les négociateurs soient armés de l'opinion du Parlement, relativement aux clauses du traité. Des récifs peuvent être évités en ayant l'expression de la Chambre sur les stipulations du traité qui sont dignes de l'approbation du Parlement, et qu'il acceptera, et quelles clauses auraient demandé considération, si c'eût été un traité final et obligatoire entre l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis. Il espère que l'hon. monsieur trouvera une occasion, sinon durant la discussion de l'Adresse, du moins à l'époque ultérieure la plus rapprochée, de donner les explications usitées relativement à la reconstruction de son gouvernement. Il rappelle au souvenir du chef du gouvernement une omission qui a été faite à la dernière session. Alors que l'Adresse était en discussion, il demanda à l'hon. monsieur les explications d'usage sur la formation du gouvernement et la retraite de certains de ses membres. Il fut promis que ces explications seraient données à un moment convenable, et quoiqu'il eût pressé la chose, sur la suggestion, pense-t-il, du député de Châteauguay, elles furent remises, et le Premier promit de les faire presqu'immédiatement après. Cette promesse n'a pas été accomplie. Ces explications peuvent aussi bien être données à cette session qu'à la dernière, car au point de vue constitutionnel, il est important qu'aucun changement plus ou moins grave de sa nature, soit fait dans le personnel du gouvernement, sans que le Parlement soit informé des raisons qui induisent ses membres à s'ajointre à lui ou à s'en séparer.